

Motion d'orientation :

« refonder l'encadrement, le sens et les enjeux »

Personne ne conteste que notre système éducatif accroît les discriminations et les inégalités. Reconstruire une école plus juste, plus égalitaire et plus respectueuse du parcours de l'élève, telle est l'ambition affichée de la refondation de l'école entreprise par le ministre.

Changer l'école, ce n'est pas seulement modifier les rythmes scolaires, les cycles ou le temps de service des enseignants ; ce n'est pas seulement installer des dispositifs visant à réduire les ruptures ou renforcer la formation des équipes éducatives.

Ces modalités sont certes indispensables, mais elles restent insuffisantes si elles ne sont pas solidement étayées par la mise en place d'une gouvernance de terrain, capable d'impulser les réformes, de les accompagner et de faire bouger des lignes figées depuis des décennies, aussi bien au sein de la classe que dans les établissements.

De même, la recherche d'une réelle équité territoriale appellera les acteurs des corps d'encadrement à trouver les solutions susceptibles de réduire les écarts entre les élèves issus des différents contextes scolaires et sociaux.

Peut-on refonder l'école sans refonder aussi l'encadrement ? Le SI.EN-UNSA est porteur de l'ambition d'un accompagnement des équipes éducatives d'école, de collège et de lycée visant la réussite scolaire pour tous les élèves.

Refonder l'école induit la volonté de décroisser notre système éducatif dans la perspective d'une école du socle.

Les continuités éducatives et didactiques entre l'école, le collège et le lycée doivent mobiliser l'ensemble de l'encadrement.

Une première étape consisterait à passer de l'idée d'inspecteurs dévolus à un niveau d'études ou à un type d'établissement à celle d'inspecteurs du « socle », un socle élargi, prenant en compte toute la scolarité de l'élève depuis l'école maternelle jusqu'au baccalauréat. Il faut donc promouvoir un vrai travail collégial des corps d'encadrement de l'institution scolaire.

Ainsi, la mise en place des conseils école/collège, l'instauration d'un cycle d'apprentissages associant CM1, CM2 et 6^e, la stabilisation des RASED pilotés par les IEN... constituent autant d'avancées essentielles pour une meilleure réussite de tous les élèves.

Il est donc urgent de mettre en place, partout où cela est possible, des établissements publics du premier degré dirigés par des personnels dont les missions devront nécessairement évoluer vers celles d'un chef d'établissement. Dans une logique d'équipe en charge de territorialités éducatives plus larges, les inspecteurs de l'éducation nationale du premier degré retrouveraient un rôle majeur d'impulsion et de pilotage pédagogiques, en relation avec les collectivités locales dans le cadre d'une logique de co-construction des politiques éducatives.

De la même manière, dans le second degré, il faut rompre avec de multiples césures qui contrarient un suivi cohérent des parcours scolaires.

Pour faire évoluer les représentations et contribuer à valoriser tous les parcours, il est indispensable de promouvoir une nouvelle conception de l'orientation. Celle-ci consisterait à sensibiliser et à accompagner les élèves, tout au long de leur scolarité.

C'est pourquoi l'inspecteur de l'information et de l'orientation assure une mission d'appui des chefs d'établissement. Son champ d'action ne saurait se limiter à la seule gestion des procédures

d'affectation en fin de collège ou en début de lycée.

Dans ce contexte, la mise en place du nouveau « parcours d'information, d'orientation et de découverte du milieu économique et professionnel » constitue une réelle opportunité.

Le champ actuel de compétences de l'IEN-ET-EG demeurant fixé sur l'enseignement professionnel, la collaboration avec les autres corps d'encadrement pédagogique est à renforcer.

Ainsi, l'expertise de l'IEN ET/EG dans les domaines professionnels lui assigne un rôle de pilotage des filières et des enseignements. Il lui faut rechercher, avec les chefs d'établissement notamment, les éléments garants d'un accompagnement de qualité. L'émergence d'une culture commune constitue un préalable à la réussite de leur collaboration.

La mise en place d'un grand corps de l'encadrement pédagogique, apparaît aujourd'hui à la fois comme une évolution indispensable au service d'un système éducatif plus juste et plus efficace et comme une urgence sociale.

En rendant tous les acteurs plus responsables et en articulant l'action de chacun, ce corps unique, aux métiers différents, aux missions diverses et complémentaires, constituerait une indéniable plus-value pour tous les élèves !

Le SI.EN revendique :

1/ La création d'un grand corps de l'encadrement pédagogique aux missions diversifiées et complémentaires,

2/ La possibilité pour chaque cadre du système éducatif, quel que soit son corps d'origine, d'accéder à toute fonction pour laquelle, soit il possède les compétences requises, soit il bénéficie d'une formation adaptée,

3/ Le décloisonnement de notre système éducatif dans la logique de l'école du socle commun de compétences et de connaissances et de la continuité des parcours,

4/ L'organisation de la cohérence du pilotage entre les différents niveaux d'enseignement, dans lesquels tous les personnels de l'encadrement pédagogique seraient pleinement associés.